

BUREAU 27 avril 2022 – 14h30 – Vaas

Cf. feuille d'émargement – annexe 1.

Ms Boiziau, Dupuis et Roncière sont excusés.

Deux décisions du Bureau (par délégation du Comité syndical) sont soumises par Mme Latouche aux membres du Bureau (*Cf. annexe 2*);

Elles concernent les activités du Pays d'art et d'histoire : tarifs pour des interventions pédagogiques auprès de groupe, hors temps scolaire et tarifs pour les animations estivales pour le public individuel.

A l'unanimité des présents, les tarifs proposés sont adoptés.

Un débat est ouvert sur la gratuité à proposer pour les visites guidées organisées par le PAH en préambule des spectacles de FestiLoir.

Mme Cohu rappelle que les visites sont à 5€ (tarif plein) mais que les spectacles FestiLoir sont eux gratuits. Ces visites sont organisées depuis quelques années, à la demande des habitants des villages accueillant les spectacles. Ces visites sont très fréquentées.

M. Hubert souligne que pour les habitants, cela semble souvent étrange de devoir payer pour visiter l'église (par ex.) de leur propre village.

M. Ouvrard précise qu'à son sens, toute visite guidée se doit d'être payante, a minima pour rémunérer le/la guide. Il ne s'agit pas d'une "simple" visite, elle est guidée et riche d'informations. Mmes Cohu, Latouche, M. Boussard approuvent.

Le tarif d'une visite guidée en amont de FestiLoir est donc maintenu à 5€ (tarif plein).

Les informations suivantes sont données :

- . Une seule visite événement est prévue en 2022 : la visite gourmande de La Flèche.
- . Des animations/ateliers (20 à 30 minutes) vont être proposés gratuitement dans le cadre des Vendredis musicaux de La Flèche, pour découvrir chaque semaine une thématique du patrimoine fléchois.
- . Une animation gratuite va être proposée à St Germain d'Arcé, dans le cadre des festivités liées à FestiLoir, le samedi après-midi.

POINT 1 : Echanges autour du travail de chaque commission relatif aux missions du PETR et aux enjeux de gestion 2023.

Ce point est reporté et traité en fin de Bureau.

POINT 2 : Point sur la ligne de trésorerie avec le Crédit mutuel (*Cf. annexe 3*)

Mme Latouche indique que le Crédit mutuel suit toujours le PETR et a acté une nouvelle ligne de trésorerie de 370 000€ pour une durée d'un an, soit jusqu'au 28 avril 2023.

POINT 3 : Lancement de la PTRE plate-forme territoriale de rénovation énergétique) avec la SEM Croissance verte.

- Le **prestataire retenu** est la **SEM Croissance Verte** qui est financée par 14 actionnaires, dont 12 structures publiques : la Région des Pays de la Loire, les 5 départements de la région, les 4 syndicats d'énergie, 2 agglomérations (Laval Agglomération et Angers Loire Métropole), la Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire. La SEM Croissance Verte a proposé une offre en groupement avec **Citémétrie**, un opérateur de l'ANAH.
- La date de **début de marché** est le **31 mars 2022** pour une durée de **22 mois** soit jusqu'au 31 janvier 2024. Le coût du marché est de **438 357€ TTC** dont 4% est dédié aux actions d'animation et de sensibilisation.
- Deux **réunions de présentation** auprès des **DGS et secrétaires de mairies** ont déjà eu lieu : en CC Loir Lucé Bercé le 17 mars et en CC Sud Sarthe le 05 avril, réunion en attente de programmation pour la CC du Pays fléchois (possible en juin).
- Deux **réunions de présentation** auprès des **bureaux communautaires** : en CCLLB le 21 avril et en CCSS ce jeudi 28 avril, réunion en attente de programmation pour la CCPF (possible lors du conseil communautaire du 23 juin).
- Le centre d'appels créé dans le cadre de cette PTRE est joignable au **02.52.70.09.82**.
- Les **publics cibles** sont les suivants :
 - **tous les ménages*** propriétaires ou locataires – peu importe leurs ressources,
 - **toutes les entreprises** qui travaillent dans le **secteur tertiaire** et dont la superficie des **locaux privés fait moins de 1000 m²**,
 - tous les syndicats de **copropriété**.

**Il est à noter que sur le périmètre du cœur de ville de La Flèche, l'opérateur SOLIHA prend en charge les ménages sur ces mêmes questions. Toutefois quoi qu'il arrive en appelant le numéro de la plateforme Croissance Verte les ménages concernés seront orientés vers SOLIHA.*

- Le **visuel de l'affiche** (Cf. annexe 4) : les supports seront diffusés tout au long du mois de mai, dans les lieux d'accueil mairies et espaces France Services par les agents du PETR ainsi que dans les petits commerces par la SEM Croissance Verte.

Les informations suivantes sont données :

- Renouvellement de la convention avec CertiNergy pour récupérer les Certificats d'économie d'énergie. Le tarif de rachat proposé est identique à la convention précédente (alors que le cours des CEE baisse depuis plusieurs mois). Il est de 4 €/CEE pour les communes. Ce tarif a été négocié avec le Pays Vallée de la Sarthe, afin de pouvoir plus facilement massifier la collecte et la valorisation des CEE. Les opérations valorisables sont indiquées en *annexe 5*.
- Rappel de l'organisation de la **formation "mobilité électrique" le 04 mai à 14h30** – salle du conseil à Vaas. Une invitation a été envoyée à tous les membres du Comité syndical + du Conseil de développement territorial + de la commission Energie-climat.

POINT 4 : Avancée dans l'élaboration de la candidature Leader, avec à l'appui l'évaluation du programme Leader 2014-2020.

La parole est donnée à Marie Permingeat, animatrice-gestionnaire Leader au PETR.

La concertation pour l'élaboration de la candidature à la prochaine programmation Leader (dite 2023-2027) est indispensable. Elle va être conduite sous forme d'ateliers menés à la journée (le 10 mai de 9h00 à 16h00 – 1 atelier le matin et 1 atelier l'après-midi pouvant être suivis séparément) ou sous format réduit à 2h en soirée (le 18 et 19 mai de 18h30 à 21h00).

Il va s'agir de réunir un maximum de partenaires et d'élus du territoire, afin de les faire travailler sur la stratégie à déployer, qui sera déclinée en trois axes (thématiques) principaux maximum.

Ce travail va se faire avec pour base un diagnostic, mené actuellement en interne (par Marie Permingeat), issu de l'analyse du SCoT, du PCAET, des 3 PLUi, etc.

Un maximum de 10 fiches-actions va devoir être rédigé (dont 1 pour l'animation du programme et 1 pour la coopération) à partir des axes stratégiques.

Les ateliers de concertation sont dupliqués 3 fois, afin de faciliter une meilleure participation. Il est donc tout à fait possible de ne venir qu'à un seul ou à plusieurs, car selon le nombre de participants et le temps dévolu, toutes les thématiques ne pourront peut-être pas être abordées par tous.

Il est envisagé de présenter un 1^{er} rendu de la concertation et une première proposition de fiches-action lors du Comité syndical du 28 juin prochain, puis lors de la conférence des Maires (le 06 juillet).

Le dossier de candidature devra être validé au Comité syndical du 20 septembre car le dossier est à déposer auprès de la Région pour le 30 septembre au plus tard.

Mme Grelet-Certenais formule le souhait de disposer de données chiffrées quant aux projets accompagnés par Leader 2014-2020, Communauté de communes par Communauté de communes.

Mme Latouche demande à ce que ces données soient transmises aux Présidents de CC et à elle-même, avant le début des ateliers de concertation.

Marie Permingeat indique que cela est possible, mais que les chiffres seront arrêtés au 01 avril 2022 – date prise en compte pour l'évaluation de l'actuelle programmation, pièce qui sera incluse au dossier de candidature.

POINT 5 : Nouveau CLEA et label 100% EAC (Education artistique et culturelle) – en présence de Mathilde Estadiou - PAH.

La DRAC, avec l'Education nationale propose au PETR de signer un 3^{ème} CLEA (durée 3 ans) afin de continuer d'apporter des financements sur les projets d'éducation artistique et culturelle au territoire.

C'est une chance car la règle est normalement de bénéficier d'un maximum de deux CLEA.

DRAC et EN estiment que le territoire de la Vallée du Loir reste prioritaire pour des actions très intéressantes menées à cette échelle.

Il est cependant attendu une évolution pour ce 3^{ème} CLEA, en 2 points :

1. Il y a un nouveau label du Ministère de la Culture qui est le 100% EAC. Il n'apporte pas de financements complémentaires mais la DRAC incite fortement le PETR à postuler, cela appuierait le fait de signer un 3^{ème} CLEA.

Ce dossier a déjà été déposé – la date butoir était le 24 avril (délai très court) ;

2. il est maintenant nécessaire de travailler sur des axes spécifiques en vue du nouveau CLEA 2022/2025 afin de permettre la mise en place d'une véritable stratégie culturelle au niveau du Pays. C'est un travail qui va être à mener avec le comité de coordination du CLEA.

Mme Cohu insiste sur la chance donnée au PETR de signer un 3^{ème} CLEA. Elle souligne que la DRAC cite souvent le CLEA de la Vallée du Loir comme modèle de réussite.

M. Hubert s'en réjouit également, mais il s'interroge sur le bien-fondé d'un tel engagement pour 3 ans, alors que le sujet de fond relatif à l'équilibre budgétaire du PETR n'a pas encore été traité et tranché.

Chaque membre présent est bien conscient de l'importance de la Culture en milieu rural.

Les opérations soutenues par le CLEA sont listées, de façon non exhaustive par Mathilde Estadiou : résidences d'artistes telle que les Allumés, le quatuor à cordes dans les écoles primaires (projet très fortement soutenu par la DRAC car très peu développé en milieu rural), le théâtre pour les collèges, les actions pédagogiques dans le cadre de Malices au Pays, danse et patrimoine, éducation aux médias, etc.

Le soutien financier du CLEA 3 sera réparti différemment car les projets EAC à destination des collégiens et lycéens pourront bénéficier des financements du Pass Culture qui vient d'être étendu aux 15-17 ans.

Mme Latouche apporte les précisions suivantes : si le CLEA n'est pas signé, il n'y aura pas de soutien financier de la DRAC pour des projets culturels à l'échelle des CC. Le CLEA finance les projets du PETR mais également des projets portés par les CC, les communes et des associations.

Mathilde Estadiou souligne que le CLEA ne peut être signé qu'à l'échelle du PETR et qu'il doit inclure des actions portées par le Pays – le rayonnement vers les structures culturelles du territoire est exceptionnel au CLEA Vallée du Loir – ceci n'est absolument pas une généralité - mais plutôt même une exception.

Mme Latouche propose de soumettre cet engagement pour un CLEA 3, au vote du prochain Comité syndical.

POINT 6 : Tenue et organisation de la Conférence des Maires le 06 juillet 2022.

Mme Latouche souhaite qu'à cette occasion, les objectifs prioritaires du Pays soient présentés ; pour cela, il est absolument nécessaire que chaque commission ait transmis par écrit le résultat de son travail sur les enjeux budgétaires (recoupement des propos avec le **Point 1** à l'ordre du jour du Bureau).

Mme Latouche rappelle qu'un temps sera également consacré aux informations sur l'élaboration de la candidature Leader.

Un point est fait sur les Ressources humaines :

1. pour le poste d'assistant(e) de gestion (situé à l'accueil). Deux personnes ayant postulé ont retiré leur candidature car elles ont trouvé un emploi entre-temps. L'annonce a été prolongée et de nouvelles candidatures viennent d'arriver au Pays. Marie Cazalbou-Dubourg actuellement en fonction, quitte le PETR à la fin du mois de mai 2022.

M. Boussard souligne qu'en cas de vacance prolongée du poste, les CC pourront peut-être mettre un agent à disposition – cela sera à étudier le moment venu.

2. Pour le poste de SIGiste. Mme Latouche explique qu'elle a souhaité déposer une offre d'emploi afin de s'assurer de l'existence de potentiels candidats (au vu de la pénurie actuelle de candidatures) avant de statuer définitivement sur le renouvellement du poste. Plusieurs candidatures ont été réceptionnées ; une d'entre-elles est intéressante.

M. Boussard réaffirme (comme il l'avait déjà fait en commission Attractivité du territoire) sa volonté d'attendre au moins jusqu'à l'automne, avant de procéder à un nouveau recrutement.

En effet, une décision politique devrait être imminente au CD72 quant à l'évolution du service SIG interne au Département. Une montée en compétences et en nombre d'agents pourrait être possible.

Mme Latouche propose de soumettre au vote du prochain Comité syndical, le renouvellement ou pas du poste de SIGiste au PETR

Information à retenir

Prochain **COMITE SYNDICAL** le 10 mai 2022 – 18h00
(salle du conseil municipal de Vaas)



Bureau du 27 avril 2022 - 14h30/16h30

Mme/M.	Prénom	Nom	Signature
M.	Jean-Claude	BOIZIAU	<i>excusé</i>
M.	François	BOUSSARD	
M.	Nicolas	CHAUVIN	
Mme	Galiène	COHU	
M.	Pascal	DUPUIS	<i>excusé</i>
Mme	Nadine	GRELET-CERTENAIS	
M.	Laurent	HUBERT	
Mme	Béatrice	LATOCHE	
M.	Eric	MARTINEAU	
M.	Pierre	OUVRARD	
Mme	Marie-France	REYMOND	
M.	Hervé	RONCIERE	<i>excusé</i>

**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des décisions de bureau
prises par délégation du Comité syndical**

BUREAU SYNDICAL du 27 avril 2022

Date de la convocation : 20/04/2022
Nombre de membres : 12
Présents : 9 - Pouvoirs : 0
Votants : 9

Vote : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 27 avril à 14h30, le Bureau syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents :

~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Pascal DUPUIS~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Eric MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Marie-France REYMOND, ~~Hervé RONCIERE~~.

Pouvoirs : /

Absents excusés : Jean-Claude BOIZIAU, Pascal DUPUIS, Hervé RONCIERE

Assistaient aussi à la réunion : /

Décision de bureau prise par délégation du Comité syndical.

Tarifs des animations du Pays d'art et d'histoire – public individuel

Il est proposé les tarifs suivants pour le public individuel, pour la saison estivale :

ACTIVITES-VISITES-PUBLIC INDIVIDUEL	TARIF	COULEUR DU CARNET
Visite guidée (y compris dans le cadre de FestiLoir)	5,00 € TTC	Bleu
Visite guidée (y compris dans le cadre de FestiLoir) – Tarif réduit	3,00 € TTC	Rouge
Atelier enfant - tarif unique par enfant	5,00 € TTC	Blanc
Visite événement – Plein tarif	10,00 € TTC	Violet
Visite événement – Tarif réduit	7,00 € TTC	Orange
Visite Hololens * – tarif unique	5,00 € TTC	Bleu

Tarif réduit : sont éligibles les moins de 15 ans et les demandeurs d'emploi. Les visites Hololens ne sont pas concernées par le tarif réduit.

Gratuité : visites guidées pour les moins de 5 ans

* la durée de la visite Hololens est de 45 minutes, (contre 1h30 précédemment) – cela permet de proposer 2 scénarii différents : l'histoire du collège royal et l'architecture de l'église.

Décision du Bureau prise par délégation du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents entérine les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus pour les animations estivales du PAH, pour le public individuel.

Le Bureau syndical autorise Mme LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente décision de Bureau prise par délégation.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des décisions de bureau
prises par délégation du Comité syndical

BUREAU SYNDICAL du 27 avril 2022

Date de la convocation : 20/04/2022
Nombre de membres : 12
Présents : 9 - Pouvoirs : 0
Votants : 9

Vote : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 27 avril à 14h30, le Bureau syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents :

~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Pascal DUPUIS~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Eric MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Marie-France REYMOND, ~~Hervé RONCIERE~~.

Pouvoirs : /

Absents excusés : Jean-Claude BOIZIAU, Pascal DUPUIS, Hervé RONCIERE

Assistaient aussi à la réunion : /

Décision de bureau prise par délégation du Comité syndical.

DB_01_27_04_2022

Tarifs des interventions pédagogiques du Pays d'art et d'histoire du PETR Pays Vallée du Loir

Afin de répondre à la demande de structures locales qui sollicitent le Pays d'art et d'histoire pour faire des interventions hors temps scolaire, les membres du Bureau sont sollicités pour définir un tarif. La proposition est la suivante :

- Forfait préparation : 70 € par demi-journée
- Forfait intervention : 70 €/groupe (ou classe) par demi-journée

Décision du Bureau prise par délégation du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents acte les tarifs proposés pour des interventions hors temps scolaire, auprès de structures du territoire :

- Forfait préparation : 70 € par demi-journée
- Forfait intervention : 70 €/groupe (ou classe) par demi-journée

Le Bureau syndical autorise Mme LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente décision de Bureau prise par délégation.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



PETR PAYS VALLEE DU LOIR
PLAN PREVISIONNEL DE TRESORERIE 2022

Libellés	Montant BP	Réalizations			Prévisions									TOTAL PLAN	Total réalisé depuis le 1er janvier	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.		Montant	Tx réalisation
Trésorerie en début de mois	-	185 216,24	140 993,65	88 150,29	24 731,99	180 867,32	155 431,28	47 335,14	54 314,90	5 588,20	5 899,38	50 456,56	84 331,44			

RECETTES														
I - Recettes sur structure														
• Participations des Com. Com. 2022	418 522,50							139 507,50		139 507,50			139 507,50	
• Avances participations Com. Com. 2023	309 000,00							309 000,00						
• Reversement charges OTVL	12 740,65				1 521,65								11 219,00	
Total recettes sur structure	740 263,15	0,00	0,00	0,00	1 521,65	448 507,50	0,00	139 507,50	0,00	0,00	139 507,50	0,00	11 219,00	740 263,15
II - Subventions et participations sur projets														
• Pôle Développement Territorial	91 063,13												91 063,13	
• Pôle Energie-Climat	432 731,74		25 716,38		167 162,33			25 171,20					214 681,16	
• Pôle Culture et Patrimoine	181 537,30			2 000,00	6 000,00	650,00		2 000,00	4 000,00			145 634,90	181 537,30	
• Zone Natura 2000	46 916,38			19 297,50									46 916,38	
• Animation LEADER 2020	43 242,72												43 242,72	
Total subventions et participations sur projets	795 491,27	0,00	25 716,38	21 297,50	173 162,33	650,00	27 171,20	0,00	4 000,00	0,00	0,00	145 634,90	397 858,29	795 490,60
III - Autres recettes														
• Locations de matériel culturel	960,00		160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00				960,00	
• Vente ouvrages	3 600,00							1 512,00					3 600,00	
• Prestation de service pour Le Lude	10 840,84				2 279,75	2 279,77		2 279,77		1 044,00			1 044,00	
Total autres recettes	15 400,84	0,00	160,00	160,00	2 439,75	3 951,77	160,00	0,00	2 439,77	1 044,00	0,00	1 044,00	4 001,59	15 400,88
IV - Recettes diverses (rembt, reliquat taxe séjour, ...)	5 000,00		1 140,00	587,90										3 000,00
TOTAL RECETTES	1 556 155,26	0,00	27 016,38	22 045,40	177 123,73	453 109,27	27 331,20	139 507,50	6 439,77	1 044,00	139 507,50	146 678,90	416 078,88	1 555 882,53

Libellés	Montant BP	Réalizations			Prévisions									TOTAL PLAN	Total réalisé depuis le 1er janvier	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.		Montant	Tx réalisation

DEPENSES														
I - Ressources Humaines														
• Personnel	536 524,00	40 298,48	37 878,10	42 372,42	34 031,35	42 000,00	46 000,00	43 000,00	43 000,00	46 000,00	43 000,00	43 000,00	50 000,00	
• Stagiaires, saisonniers, ...	14 674,16	0,00	107,58	2 590,62	580,12	1 098,82	1 126,12	7 153,42	2 000,00					
• Autres	11 906,55		6 552,62	2 614,67		328,32	40,00	424,00	500,00	20,00			1 426,94	
Total Personnel	563 104,71	40 298,48	44 538,30	47 577,71	34 611,47	43 427,14	47 166,12	50 577,42	45 500,00	46 020,00	43 000,00	43 000,00	51 426,94	537 143,58
II - Structure														
• Loyers et charges locales	12 460,00	0,00	1 857,50			2 007,50		1 887,50			1 887,50		4 820,00	
• Téléphone, carburants, ménage, Zoé	20 231,68	0,00	3 352,19	289,19	1 501,72	1 590,90	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	3 897,68	
• Frais ligne de trésorerie	4 316,87	0,00	616,87		311,32	900,00		500,00			500,00		2 828,19	
• Autres (informatique, entretiens, ...)	57 401,31		8 042,17	1 446,16	2 475,00	5 679,75	5 679,75	5 679,75	5 679,75	5 679,75	5 679,75	5 679,75	57 401,31	
Total structure	94 409,86	0,00	13 868,73	1 735,35	4 288,04	10 178,15	7 279,75	9 667,25	7 279,75	7 279,75	9 667,25	7 279,75	14 397,43	92 921,18
III - Projets														
• Pôle Développement Territorial	24 686,00	0,00	6 639,00	1 500,00	1 084,41	1 932,82	1 932,82	1 932,82	1 932,82	1 932,82	1 932,82	1 932,82	1 932,82	
• Pôle Energie-Climat	402 746,00	0,00	4 200,00	2 126,00	14 102,00	15 701,00	52 790,25	25 350,25	39 210,25	25 350,25	25 350,25	50 350,25	122 625,25	
• Pôle Culture et Patrimoine	262 122,76	0,00	16 653,87	32 660,36	26 150,38	5 400,00	25 000,00	45 000,00	22 900,00	40 000,00	15 000,00	10 000,00	23 358,15	
• Zone Natura 2000	87 050,00	0,00				31 906,20							55 143,80	
• Animation LEADER	2 250,00	0,00	1 250,00	156,70	252,10		200,00			150,00		241,20	2 250,00	
• Impression ouvrage	2 520,00	0,00					1 058,40						2 520,00	
Total projets	781 374,76	0,00	28 742,87	36 443,06	41 588,89	54 940,02	80 981,47	72 283,07	64 043,07	67 433,07	42 283,07	62 524,27	204 521,62	755 784,48
IV - Dépenses diverses (Conseil Dév, DGFIP, ...)	50 125,30	0,00	156,34	190,12	500,00				343,66				48 935,18	50 125,30
TOTAL DEPENSES	1 489 014,63	40 298,48	87 306,24	85 946,24	80 988,40	108 545,31	135 427,34	132 527,74	117 166,48	120 732,82	94 950,32	112 804,02	319 281,17	1 435 974,54

Solde Recettes - Dépenses	67 140,63	-40 298,48	-60 289,86	-63 900,84	96 135,33	344 563,96	-108 096,14	6 979,76	-110 726,71	-119 688,82	44 557,18	33 874,88	96 797,71
Lignes de trésorerie : Tirage		0,00	0,00	0,00	60 000,00				62 000,00	120 000,00			
Lignes de trésorerie : Rembt		0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00							170 000,00
Max. mobilisable ligne trésorerie Déc. 21 - Avril 22	370 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	370 000,00							
Total ligne trésorerie mobilisée Déc. 21 - Avril 22		310 000,00	310 000,00	310 000,00	370 000,00	0,00							
Max. mobilisable ligne trésorerie Avril 22 - Avril 23	370 000,00						370 000,00	370 000,00	308 000,00	188 000,00	188 000,00	188 000,00	358 000,00
Total ligne trésorerie mobilisée Avril 22 - Avril 23							0,00	0,00	62 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	12 000,00
Trésorerie début de mois		185 216,24	140 993,65	88 150,29	24 731,99	180 867,32	155 431,28	47 335,14	54 314,90	5 588,20	5 899,38	50 456,56	84 331,44
Trésorerie en fin de mois		144 917,76	80 703,79	24 249,45	180 867,32	155 431,28	47 335,14	54 314,90	5 588,20	5 899,38	50 456,56	84 331,44	11 129,16

Le début d'année est toujours à flux tendu jusqu'au versement des 1ers tiers de participation des communautés de communes. Un ou des tirages seront donc à prévoir.

Atelier
graphisme
& ILLUSTRATION

étape 3

Affinements graphiques
projet rénovation énergétique



Votre territoire vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique.



Contactez-nous

02.52.70.09.82

valleeduloir.croissance-verte.net

Création graphique et illustrations d'ener-j40





**Votre territoire vous accompagne
dans votre projet
de rénovation énergétique.**



Contactez-nous

02.52.70.09.82

valleeduloir.croissance-verte.net

Photo: pixabay.com / iStockphoto.com





croissance
verte

CITÉMÉTRIE

avec



**Votre territoire vous accompagne
dans votre projet
de rénovation énergétique.**



Création graphique et illustrations à la main - P. P.

Vallée
du
Loir



Contactez-nous

02.52.70.09.82

valleeduloir.croissance-verte.net

valleeduloir.croissance-verte.net

02.52.70.09.82

Contactez-nous

Chemise intérieur





Les opérations valorisables



Enveloppe du bâtiment

- **BAT-EN-101 / BAR-EN-101 : Isolation des combles et toitures-terrasses (à partir de 300 m²)**
- **BAT-EN-102 / BAR-EN-102 : Isolation des murs (à partir de 300 m²)**
- **BAT-EN-103 / BAR-EN-103 : Isolation des planchers bas (à partir de 200 m²)**
- **BAT-EN-104 / BAR-EN-104 : Menuiseries extérieures (à partir de 80 fenêtres)**
- **BAT-TH-146 / BAR-TH-160 : Isolation de réseaux hydrauliques (100 ml)**

=> si les opérations ci-dessus sont valorisées seules

Les questions à poser :

- Surface totale en m² pour le bâtiment existant, hors extension (Isolant ou fenêtre)
- Energie de chauffage du bâtiment
- Usage du bâtiment

Les opérations valorisables



Chauffage

- BAT-TH-113 : Pompe à Chaleur air/eau ou eau/eau (à partir de 1000 m²)
- BAT-TH-102 : Chaudière collective (à partir de 1000 m²)
- BAT-TH-126 : VMC double flux (à partir de 1000 m²)

=> si les opérations ci-dessus sont valorisées seules

Les questions à poser :

- Type de PAC
- Usage de la chaudière (Chauffage seul ou ECS)
- Système de chauffage existant à remplacer
- La surface chauffée du bâtiment ou partie existante du bâtiment (hors extension)

Les opérations valorisables



Eclairage public

- RES-EC-104 : Remplacement luminaires LED (à partir de 40 LED)
- RES-EC-107 : Mise en place horloges astronomique (opération associée au remplacement de luminaires LED) => à partir de 20 horloges si opération valorisée seule

=> si les opérations ci-dessus sont valorisées seules

La question à poser :

- Rue entièrement rénovée ? Si oui, seuls le nom de la rue, le code postal et la ville devront être précisés sur le devis et la facture de pose.

=> Si non, obtenir le plan détaillé avec l'implantation des luminaires remplacés (déposés puis nouvellement mis en place).